

# Critères de sélection des voyages de compétition paranordique

---

Critères de sélection

**2022-23**



## Table des matières

---

1. INFORMATION GÉNÉRALE .....	4
2. OBJECTIFS DE LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA COUPE DU MONDE ET DES CHAMPIONNATS DU MONDE .....	5
3. OBJECTIFS .....	5
4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ .....	6
5. DATES IMPORTANTES.....	7
6. CRITÈRES DE SÉLECTION .....	7
CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA COUPE DU MONDE PAR ORDRE DE PRIORITÉ .....	8
Coupe du monde Vuokatti, FIN .....	8
Coupe du monde Soldier Hollow, USA.....	9
7. FINANCEMENT .....	10
8. DISPOSITIONS CONCERNANT LES BLESSURES, LES MALADIES ET LE BRIS D'ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION .....	11
9. DEFINITIONS .....	12

## **Virus de la COVID-19**

*Nordiq Canada suit attentivement l'évolution de la pandémie de coronavirus au pays et dans le monde et la façon dont elle peut affecter les critères de sélection des équipes de compétition de ski paranordique. Des situations entourant la pandémie de coronavirus peuvent survenir et exiger la modification des présents critères. Toute modification sera effectuée rapidement et aussi souvent que nécessaire selon les développements qui affectent directement les critères. Dans un tel cas, les modifications seront communiquées aux personnes touchées aussitôt que possible.*

## **Gouvernance internationale**

*Le 26 mai 2022, 94 % des membres de la Fédération internationale de ski (FIS) ont voté pour reprendre la gouvernance de tous les sports d'hiver adaptés (ski alpin, planche à neige, ski de fond et biathlon) du CIP. Le transfert de gouvernance aura lieu à partir de la saison 2022-2023. Nous nous attendons à une transition en douceur de la FIS, mais certaines décisions et des changements pourraient être hors du contrôle de Nordiq Canada. Toute modification sera effectuée rapidement et aussi souvent que nécessaire selon les développements qui affectent directement les critères. Dans un tel cas, les modifications seront communiquées aux personnes touchées aussitôt que possible.*

## **Équipes paranordiques**

*À partir de la saison 2023-2024, afin d'uniformiser les termes utilisés dans le système sportif canadien pour décrire les athlètes et les équipes sur le parcours de haute performance, les noms utilisés pour les équipes paranordiques seront les suivants :*

- *Coupe du monde – Équipe de coupe du monde paranordique*
- *Prochaine génération – Athlètes qui ont le potentiel de remporter des médailles dans 4-8 ans*
- *Développement – Athlètes qui ont le potentiel de remporter des médailles dans plus de 8 ans*
- *Espoirs – Athlètes paranordiques qui ont été identifiés comme ayant le potentiel de se qualifier pour l'équipe Prochaine génération ou Développement dans 4-8 ans*

*Il est possible que des situations qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer tels quels les critères surviennent en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances imprévues et exceptionnelles. Dans de telles situations, toutes les décisions, incluant celles concernant les recommandations, seront prises par les personnes ayant l'autorité décisionnelle de le faire, tel qu'écrit dans les présents critères, en consultation avec les personnes ou comités pertinents (le cas échéant) et conformément aux objectifs de performance et à l'approche et la philosophie de sélection ci-dessous. Nordiq Canada communiquera avec toutes les personnes concernées s'il s'avère nécessaire de prendre les décisions de cette façon.*

## 1. INFORMATION GÉNÉRALE

1. Ce document décrit les politiques et procédures utilisées par Nordiq Canada (NC) pour sélectionner les athlètes qui participeront aux coupes du monde et aux championnats du monde de la FIS Para Snow Sports (FIS PSS) 2022-2023.
2. Ce document a été rédigé en vertu de la *Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS (équipe nationale de ski)*.
3. La directrice de la haute performance (DHP-Para) est responsable d'appliquer les critères de sélection et de prendre les décisions finales concernant les sélections avec la contribution du [comité de haute performance](#) (CHP). Toute personne ayant un conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel selon le document *Les conflits d'intérêts dans la prise de décisions relatives au sport* du Centre de règlement des différends sportifs du Canada sera retirée du processus d'évaluation et de sélection.
4. Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la *Politique d'appel* de Nordiq Canada. Vu les délais serrés, la limite pour déposer un appel est de 24 h après la publication de l'équipe sur le site web de Nordiq Canada.
5. La DHP-Para de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e) a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection dans les circonstances suivantes :
  - a. En cas de circonstances imprévues hors de contrôle de Nordiq Canada qui empêchent la DHP-Para d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective;
  - b. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes incluant, sans s'y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité paralympique canadien, l'Association canadienne des sports d'hiver (ACSH), la FIS, le CIP, PSS ou tout autre organisme pertinent;
  - c. Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission;
  - d. Circonstances par rapport à la COVID-19 incluant, sans s'y limiter : annulation ou report de course, restrictions aux frontières, restrictions sur les voyages, restrictions sur les déplacements, impossibilité d'assurer la sécurité des athlètes, etc.

Les changements dans ce document seront communiqués directement à la communauté de ski selon les moyens et aux endroits où les critères originaux ont été publiés. Nordiq Canada décline toute responsabilité envers quiconque à la suite d'une quelconque modification.

6. Les athlètes et les entraîneurs sont responsables de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Pour toute clarification, veuillez contacter la DHP-Para.
7. Nordiq Canada et la DHP-Para se réservent le droit de choisir la taille de l'équipe selon les critères de la compétition, le budget et le personnel. Nordiq Canada n'a aucune obligation de sélectionner le nombre maximal d'athlètes permis sur l'équipe.

## 2. OBJECTIFS DE LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA COUPE DU MONDE ET DES CHAMPIONNATS DU MONDE

1. Offrir des départs de courses sanctionnées par la FIS Para Snow Sports (FIS PSS) en coupe du monde (CM) et championnats du monde (ChM) aux athlètes qui ont remporté ou ont démontré le potentiel de remporter des médailles et répondent aux normes internationales reconnues par Nordiq Canada.
2. Offrir des occasions de développement aux athlètes Prochaine génération pour appuyer les normes internationales de Nordiq Canada menant aux ChM et aux Jeux paralympiques d'hiver (JPH) lorsque cela est dans le meilleur intérêt des résultats de l'équipe.
3. Offrir des occasions de compétition aux athlètes de développement permettant le développement à long terme d'athlètes progressant sur la voie vers le podium qui peuvent évoluer vers des performances de médaille lors des CM FIS PSS, aux championnats du monde (ChM) et aux JPH 2026.

## 3. OBJECTIFS

1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de performance de l'équipe tels que définis dans le [Plan d'activités 2022-2023](#) de Nordiq Canada.
2. Fournir aux athlètes l'occasion de répondre aux critères de sélection de l'équipe paranordique de Nordiq Canada pour être nommés sur l'une des équipes nationales de ski paranordique 2023-24 (Coupe du monde, Prochaine génération, Développement ou Espoirs) de Nordiq Canada.
3. Fournir aux athlètes brevetés et aux athlètes de l'ÉNSP des opportunités de course internationales afin de faciliter leur évolution vers des performances de podium régulières et une sélection sur l'ÉNSP.
4. Fournir aux athlètes la possibilité d'atteindre les critères pour l'obtention du financement du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada 2023-24.

5. Fournir aux athlètes qui sont admissibles à la classification internationale et qui ont satisfait aux critères de sélection l’occasion d’être classifiés par la FIS PSS.
6. Identification des athlètes de développement qui :
  - a. Peuvent être classés au niveau international sur la liste des points FIS PSS BT (biathlon) ou FIS PSS CC (ski de fond) et ont démontré le potentiel d’obtenir DEUX (2) résultats de 180 points FIS PSS ou moins;
  - b. Démontrent un potentiel à long terme d’atteindre les critères établis menant à des médailles en coupe du monde, aux championnats du monde ou aux Jeux paralympiques d’hiver;
  - c. Peuvent progresser pour satisfaire aux critères de performance pour être admissibles aux équipes de Coupe du monde ou Prochaine génération de Nordiq Canada.

#### 4. CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ

1. Pour être admissibles à une sélection pour un voyage de compétition de la coupe du monde de l’ÉNSP pour la saison de compétition 2022-2023 (décembre 2022 à mars 2023), les athlètes doivent répondre aux critères d’admissibilité suivants :
  - a. Être membres en règle de Nordiq Canada et d’une organisation provinciale<sup>1</sup>;
  - b. Être citoyens canadiens et détenir un passeport canadien valide ou pouvoir représenter le Canada aux Jeux paralympiques d’hiver;
  - c. Détenir une licence de course de Nordiq Canada;
  - d. Être inscrits à un club enregistré auprès de Nordiq Canada;
  - e. Détenir une licence de course valide de la FIS<sup>2</sup>;
  - f. Être âgés de 16 ans ou plus d’ici la fin de la saison 2022-23;
  - g. Satisfaire à toutes les normes d’inscription de la FIS PSS et autres des compétitions auxquelles ils sont qualifiés<sup>3</sup>;
  - h. Respecter toutes les lignes directrices locales, provinciales, nationales et internationales par rapport à la COVID-19 ou toutes autres directives des autorités sanitaires;
2. Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent démontrer leur capacité à compétitionner selon les critères suivants :

---

<sup>1</sup>Veuillez consulter les [Règlements généraux de Nordiq Canada](#) pour une description complète des membres en règle.

<sup>2</sup>Les licences paranordiques FIS doivent être obtenues auprès de Nordiq Canada, car elles sont liées à l’admissibilité d’un athlète à la classification.

<sup>3</sup>Les normes de qualification des compétitions se trouvent sur le site web de la FIS [ici](#).

- a. Santé optimale et capacité de voyager selon une évaluation par un(e) médecin approuvé(e) par Nordiq Canada et le personnel de soutien de l'ÉSI ou le (la) médecin de famille avec confirmation du (de la) médecin d'équipe de Nordiq Canada. Nordiq Canada peut demander l'expertise d'un(e) autre professionnel(le) de la santé, au besoin, dans l'une des langues officielles du Canada.
  - b. Pour être admissible à une compétition, un(e) athlète doit être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu.
3. Les athlètes seront sélectionnés pour une équipe lorsque les exigences d'admissibilité auront été vérifiées par Nordiq Canada.
4. Lorsqu'un(e) athlète est sélectionné(e) pour l'équipe en vertu de ces procédures et critères de sélection, il (elle) reconnaît et convient :
  - a. de respecter les politiques de Nordiq Canada publiées sur le [site Web de Nordiq Canada](#);
  - b. d'être sujet(te) aux tests antidopage du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), de la FIS PSS et de toutes autres entités applicables et de respecter les règlements et politiques antidopage de Nordiq Canada, du CCES et de la FIS PSS;
  - c. de respecter toutes les demandes de Nordiq Canada et les obligations énoncées dans les règlements antidopage de Nordiq Canada concernant l'envoi des données de localisation au CCES et à la FIS PSS; et
  - d. de respecter le [Code de conduite de l'athlète](#) de Nordiq Canada et l'entente du voyage de compétition.

## 5. DATES IMPORTANTES

- |   |                        |
|---|------------------------|
| 1. Épreuve de sélection – Canmore, AB     | 22 et 23 novembre 2022 |
| 2. Coupe du monde – Vuokatti, FIN         | 10-18 décembre 2022    |
| 3. Championnats du monde – Östersund, SWE | 21-29 janvier 2023     |
| 4. Coupe du monde – Solider Hollow, USA   | 1-8 mars 2023          |

## 6. CRITÈRES DE SÉLECTION

### INTRODUCTION

1. Afin d'atteindre les objectifs de performance du programme de l'équipe nationale paranordique et vu les dispositions concernant les restrictions possibles par rapport à la COVID, Nordiq Canada prendra des décisions concernant la taille de l'équipe conformément aux protocoles de COVID-19 de Nordiq Canada, aux restrictions

- budgétaires de haute performance (HP), aux objectifs de performance PN et à la disponibilité du personnel pour accompagner l'équipe.
2. Les athlètes peuvent être sélectionnés pour une ou plusieurs épreuves de coupe du monde selon les critères de sélection. Les priorités du plan d'entraînement annuel (PEA) de l'athlète seront prises en considération.
  3. Sauf indication contraire dans les critères de sélection des épreuves spécifiques, en cas d'égalité, celle-ci sera brisée par le deuxième meilleur résultat de l'athlète lors (1) d'une épreuve de CM FIS PSS 2022-23; ou (2) d'une compétition sanctionnée par la FIS PSS en 2022-23 selon le pointage FIS PSS le moins élevé dans chacune des catégories respectives d'une épreuve de qualification individuelle. Une profondeur de bassin<sup>4</sup> suffisante est requise et considérée pour chaque épreuve en cas de bris d'égalité. Si l'égalité persiste, la DHP-Para prendra la décision finale.

## CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA COUPE DU MONDE PAR ORDRE DE PRIORITÉ

### Coupe du monde Vuokatti, FIN

4. Tous les athlètes de l'équipe de coupe du monde paranordique 2022-23 sont présélectionnés pour la coupe du monde à Vuokatti, en Finlande, à condition de respecter leur programme d'entraînement de l'équipe nationale à la satisfaction de l'entraîneur de l'ÉNSP et de la DHP-Para et de démontrer leur aptitude compétitive.
5. Les membres des équipes Prochaine génération et Développement paranordiques 2022-23 de Nordiq Canada doivent démontrer leur aptitude compétitive et seront sélectionnés pour participer à la coupe du monde à Vuokatti, en Finlande, s'ils obtiennent une moyenne équivalente à 180 points FIS PSS ou moins lors des épreuves de sélection à Canmore, en Alberta, les 22 et 23 novembre contre un adversaire international connu médaillé/dans le top 5.
6. **Athlètes canadiens additionnels** : Pour être admissibles à participer à cette coupe du monde, les athlètes doivent satisfaire aux normes de qualification de la FIS **ET** être classés selon les critères suivants :
  - a. Obtenir **une moyenne équivalente à 180 points FIS PSS ou moins** lors des épreuves de sélection qui auront lieu à Canmore lors du stage de développement les 22 et 23 novembre 2022.
  - b. Les points doivent être obtenus contre un(e) athlète ayant des performances WPNS/FIS PSS internationales avérées de podium/top 5.
  - c. Avoir soumis tous les documents requis pour la licence PN et/ou la classification de la FIS et l'inscription à la l'épreuve de sélection à Canmore d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

---

<sup>4</sup>Profondeur de bassin – Pour obtenir un résultat de course individuelle, il doit y avoir au moins trois (3) compétiteurs classés sur la liste de points FIS PSS, incluant au moins un athlète ayant 60 points FIS PSS ou moins, qui participent à la course.

- d. Être classifiés ou admissibles à la classification internationale « confirmée » ou « révision » par la FIS.
  - e. Leadership, attitude positive et engagement fort des athlètes à participer à l'ensemble du programme d'entraînement de l'ÉNSP, au soutien de l'ÉSI, aux stages d'entraînement et aux compétitions, **tel que demandé dans le Code de conduite et d'éthique de Nordiq Canada.**
7. D'autres athlètes, à la discrétion de la DHP-Para, selon leur potentiel à obtenir 180 points FIS PSS.

### Championnats du monde, Östersund, SWE

8. Tous les athlètes de l'équipe de coupe du monde paranordique 2022-23 sont présélectionnés pour les championnats du monde FIS PSS 2023 à condition de respecter leur programme d'entraînement de l'équipe nationale à la satisfaction de l'entraîneur de l'ÉNSP et de la DHP-Para et de démontrer leur aptitude compétitive.
9. Tout(e) athlète qui obtient 90 points FIS PSS ou moins lors de la Coupe du monde 2022-2023 à Vuokatti, en Finlande.
10. Des athlètes additionnels peuvent être considérés à la discrétion de la DHP-Para. Les athlètes seront classés selon leurs résultats de coupe du monde 2022-2023 et leur potentiel à obtenir 90 points FIS PSS ou moins.

### Coupe du monde Soldier Hollow, USA

11. Tous les athlètes de l'équipe de coupe du monde paranordique 2022-23 sont présélectionnés pour la coupe du monde FIS PSS 2023 à Soldier Hollow, à condition de respecter leur programme d'entraînement de l'équipe nationale de coupe du monde à la satisfaction de l'entraîneur de l'ÉNSP et de la DHP-Para et de démontrer leur aptitude compétitive.
12. Des athlètes additionnels peuvent être considérés à la discrétion de la DHP-Para. Les athlètes seront classés selon leurs résultats de coupe du monde 2022-2023 et leur potentiel à obtenir 90 points FIS PSS ou moins.

### MAINTIEN DU STATUT DE SÉLECTION

13. Les athlètes sélectionnés selon ces procédures et les critères additionnels doivent respecter les dispositions suivantes :
- a. Signaler immédiatement toute maladie contagieuse ou blessure à la DHP-Para de Nordiq Canada rapidement, après une consultation avec des experts, afin de s'assurer qu'ils sont en bonne santé et sans blessure avant le départ et qu'ils sont en mesure de compétitionner au niveau qui a permis leur sélection pour le voyage;

- b. Sur demande, réaliser un dépistage de santé pré-voyage avec le (la) médecin d'équipe de Nordiq Canada;
- c. Respecter les protocoles COVID-19 locaux, provinciaux, nationaux, internationaux et de l'ONS (organisation nationale de sport);
- d. Respecter les politiques de Nordiq Canada applicables, incluant les présentes procédures :
  - i. Un athlète sélectionné peut voir son statut révisé par la DHP-Para si les exigences de ne sont pas respectées. La DHP-Para avisera par écrit l'athlète concerné(e) des raisons pour lesquelles son statut de sélection est en cours de révision. L'athlète doit avoir un délai raisonnable (pas plus de sept [7] jours) pour fournir les raisons pour lesquelles il ou elle ne doit pas être retiré(e) de l'équipe ou voir son statut de course révoqué.

## 7. FINANCEMENT

1. Les athlètes sélectionnés pour participer à la coupe du monde ou aux championnats du monde et qui font partie de l'équipe de coupe du monde PN 2022-23 n'auront pas à payer les frais de voyage.
2. Les athlètes sélectionnés pour participer à la coupe du monde et qui font partie de l'équipe de développement ou Prochaine génération 2022-23 pourraient devoir payer les frais de voyage.
3. Les athlètes sélectionnés pour participer à la coupe du monde, incluant les championnats du monde, qui ne font pas partie d'un programme de coupe du monde paranordique 2022-23 (ÉNSP, Prochaine génération, développement) devront s'autofinancer.
4. De plus, le personnel supplémentaire requis en plus du personnel désigné de l'équipe paranordique sera la responsabilité des athlètes qui ne sont pas membres de l'ÉNSP.

### FRAIS DE COMPÉTITION PRÉVUS

5. Les athlètes de l'ÉNSP, Développement et Espoirs sont financés selon le budget disponible et les priorités du PEA. Les autres athlètes devront payer toutes leurs dépenses du voyage<sup>5</sup>. Une estimation des frais de voyage se trouve ci-dessous :
  - a. Estimation des coûts moyens d'un voyage : 5500 \$ CAD + coûts éventuels COVID

---

<sup>5</sup>Le coût final d'un voyage sera calculé à la fin du voyage afin de refléter les coûts réels.

- i. Frais d'inscription (20 €/course - environ 30 \$/course)
- ii. Hébergement/nourriture (150 \$/jour x 13 jours = 1950 \$)
- iii. Frais de vol et bagages environ 2500 \$ (selon l'aéroport de départ)
- iv. Soutien technique (fartage, entraîneurs, transport) 500 \$
- v. Assurance-voyage et tous les frais associés qui ne sont pas couverts par les assurances (changement de vol, quarantaine, frais médicaux, etc.) - 65-100 \$ selon l'assureur et la couverture requise.
- vi. Coûts des tests de COVID selon les normes FIS/du comité organisateur - potentiellement 200 \$/test aux 4 jours
- vii. Tous les frais associés aux exigences locales provinciales et nationales après le retour au Canada (p. ex., quarantaine).

## **8. DISPOSITIONS CONCERNANT LES BLESSURES, LES MALADIES ET LE BRIS D'ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION**

1. Les athlètes qui sont blessés ou malades et incapables de participer à l'épreuve de sélection désignée par la DHP-Para, ainsi que ceux dont la performance peut avoir été affectée par un bris d'équipement qui n'est pas de leur faute pendant la course et qui entraîne un DNF, peuvent demander à être sélectionnés par la DHP-Para et un groupe d'experts (p. ex., expertise médicale ou technique) s'ils répondent aux critères suivants :
  - a. Indicateur de performance – L'acceptation d'une diminution de la compétition sera évaluée en fonction des plus récents résultats objectifs de course sanctionnée de la saison de compétition en cours appuyant le fait que l'athlète se serait qualifié(e) s'il (elle) avait été en mesure de participer à la compétition.
  - b. Si l'athlète ne commence pas la compétition, il est possible de soumettre une demande d'exemption écrite pour expliquer le raisonnement derrière le refus de participer. Le raisonnement doit être soumis à la DHP-Para le jour de l'épreuve. Les athlètes qui prennent le départ sont considérés comme en santé et les résultats obtenus seront utilisés.
  - c. Documents médicaux confirmant le diagnostic d'un médecin autorisé doivent être soumis à la DHP-Para dans les deux résultats 2 jours suivant le début de la course de sélection (p. ex., si l'épreuve est le 1<sup>er</sup> janvier, les documents doivent être soumis avant 23 h 59 HNR le 3 janvier)
  - d. L'acceptation d'une disposition relative aux blessures sera évaluée par le médecin de l'ÉNSP, l'entraîneur de l'ÉNSP, le gérant de l'ÉNSP et la DHP-Para.
  - e. Nordiq Canada se réserve le droit de faire évaluer toutes les soumissions par le médecin de l'ÉNSP ou par un praticien autorisé par l'ÉNSP. Nordiq Canada peut demander l'expertise d'un(e) autre professionnel(le) de la santé, au besoin, dans l'une des langues officielles du Canada.

- e. La décision finale sera prise par la DHP-Para en consultation avec le comité paranordique (CPN) et le CHP.

## 9. DEFINITIONS

FIS - Fédération internationale de ski et de planche à neige

CIP - Comité international paralympique

CPC - Comité paralympique canadien

PMO - Profil de médaille d'or

ÉNSP - Équipe nationale de ski paranordique

PG - Prochaine génération

PSS - Para Snow Sports

Points FIS PSS - Fait référence à la liste de points internationaux; anciennement les points WPNS

Profondeur du bassin